

Fondation de l'ordre des prêcheurs

« Ayant convoqué les Douze, Jésus leur donna puissance et pouvoir sur tous les démons, et sur les maladies pour les guérir. Et il les envoya proclamer le Royaume de Dieu et faire des guérisons. Il leur dit: "Ne prenez rien pour la route, ni bâton, ni besace, ni pain, ni argent; n'ayez pas non plus chacun deux tuniques. En quelque maison que vous entriez, demeurez-y, et partez de là.» (Évangile selon saint Luc 9,1-4)

Le processus de la célébration du huitième centenaire de l'ordre de Saint Dominique est en cours. Il a donné lieu à de grandes manifestations à Toulouse, puisqu'en 1215 Dominique est venu à Toulouse avec quelques compagnons. Ils ont logé dans la maison que venait de recevoir en héritage l'un d'eux, Pierre Seilhan – maison adossée au rempart gallo-romain dont il reste des éléments importants, restaurés et aujourd'hui visités par les pèlerins. Dominique et ses compagnons ont mission de l'archevêque de Toulouse pour prêcher dans son territoire et leur accordant ainsi un statut original, puisqu'ils n'étaient pas prêtres de son diocèse et que leur mode de vie était nouveau. Pour cette raison, c'est à Toulouse qu'ont été organisées de grandes célébrations. Peut-on parler de la fondation de l'Ordre à Toulouse ? La question a en effet été posée : quand est-ce qu'a été fondé l'Ordre des Prêcheurs ? Pour y répondre, il me faut faire quelques rappels historiques que je puise chez les historiens de l'Ordre : Mandonnet, Vicaire et Tugwell. Ces études montrent qu'il est vain de se crisper sur une date, car c'est un processus dont il faut percevoir le dynamisme.

1. Quel commencement ?

L'installation de Dominique à Toulouse a été précédée par d'autres événements importants qui se rattachent elles-aussi à l'action de Dominique, à Prouilhe et à Montpellier.

1.1. Fondation de Prouilhe

Peut-on dire que la fondation de l'Ordre est celle de la première communauté rattachée à Dominique, celle de Prouilhe ? La fondation de cette communauté a eu lieu au temps où Dominique était dans le Lauragais, résidant à Fanjeaux ; il prêchait dans la région à partir de ce village stratégique, situé au carrefour des routes de communication entre Toulouse et Narbonne, Pamiers et Castres puis l'Albigeois. La mission à laquelle participait Dominique portait du fruit. Plusieurs jeunes filles manifestèrent un désir de vie religieuse. Hélas, il n'y avait pas de communauté religieuse féminine dans la région – ce qui favorisait l'essor de la dissidence « cathare ». En 1207, le responsable de la mission, l'évêque Diègue d'Osma décida de fonder un monastère, dont il confia la responsabilité à Dominique. Celui-ci choisit Prouilhe, au pied de la colline où se trouve le village de Fanjeaux ; il y avait en ce lieu un sanctuaire marial, lieu de pèlerinage. La tradition dit que les jeunes filles devenues moniales étaient des converties du catharisme. Il est plus prudent de dire que ces jeunes filles étaient d'abord chrétiennes et qu'elles trouvaient enfin un lieu où vivre selon l'évangile, mettant en œuvre l'idéal de pureté qui habitait le projet vécu par les « parfaits » et les « bonshommes », du mouvement « cathare ». Cette communauté a pu accueillir des jeunes filles qui y ont trouvé abri après leur sortie du catharisme ou devenues indépendantes vis-à-vis de toute pression familiale. Le monastère devint un centre important de rayonnement et par la suite, il servit de lieu où les prédicateurs itinérants trouvaient accueil. La fondation date de 1207, aussi on peut dire que la fondation de cette communauté fut une première étape pour une nouvelle famille religieuse. Les sœurs des Tourelles qui sont à l'origine une fondation de Prouilhe peuvent s'y

rattacher. Était-ce vraiment une fondation dominicaine, puisqu'elle elle a été faite à l'initiative et sous l'autorité épiscopale de Diègue d'Osma ? Il faut aussi considérer la manière de vivre du monastère. Il semble qu'à la fondation, le modèle proposé aux sœurs était peu précis, puisqu'on parlait des « dames » de Prouilhe. Mais par la suite, en 1212, ces institutions ont été précisées les sœurs ont adopté une règle, à la rédaction de laquelle Dominique a participé – cette règle faisait vraiment de ces « dames » des « moniales ». Ce qui était un pas vers une autonomie, celle qui caractérise l'Ordre et qui viendra plus tard.

1.2. Rencontre de Montpellier

Un autre événement avait eu lieu antérieurement à cette fondation ; c'était à Montpellier. Au début du XIII^e siècle, le pape Innocent III, conscient des graves difficultés pour la situation de l'Église dans le Languedoc, organisa une Mission de réforme et d'évangélisation et il demanda aux moines cisterciens de consacrer leurs forces à cette mission. Or cette mission n'a pas eu grand succès. Dans ce contexte, Innocent III reçut à Rome la visite et la demande d'un évêque castillan, Diègue d'Osma accompagné par Dominique alors à la tête du chapitre cathédral. Ils revenaient du Danemark où ils avaient accompli une mission diplomatique pour le roi de Castille. Diègue demanda au pape de pouvoir aller évangéliser les populations d'Europe de l'est, les Cumans, en terre païenne. Le pape leur demanda de surseoir à cette intention et de participer à la mission en Languedoc. Ils allèrent donc se présenter à Cîteaux en Bourgogne et ils revinrent dans le midi pour participer à une rencontre des abbés cisterciens, réunis pour mettre au point une nouvelle étape de la mission. Cette réunion eut lieu à Montpellier en 1206. Comme le légat du pape était Pierre de Castelnaud, on a placé une plaque commémorative dans l'église de Castelnaud-le-Lez ; mais la rencontre a eu lieu au centre de Montpellier, rue Salle-l'évêque, près de l'église Notre-Dame des Tables (détruite pendant les guerres de religions - la crypte est sous la place Jean-Jaurès). Là, Diègue d'Osma déclara que l'échec était dû à la manière dont de la mission était conduite. La population était convoquée ; les prélats arrivaient avec tout l'appareil ecclésiastique, précédés et accompagnés par des chevaliers... Diègue leur déclara que cette manière allait à contresens de l'espérance du peuple et donnait argument pour le rejet de l'Église. Pour être missionnaire de l'Évangile, il fallait prendre à la lettre ce que Jésus a dit à ses apôtres : venir à pied, sans bagage, dans la pauvreté c'est-à-dire en mangeant ce qui leur serait offert.

Diègue et Dominique donnent l'exemple et vont en Narbonnaise pour mener la mission¹. Cela permet à certains de dire que la fondation de l'Ordre a eu lieu lors de cette première prédication, puisque Dominique vivait selon le mode d'existence qui correspond à la lettre de la demande de Jésus à ses apôtres. C'est le sens de l'expression latine « *vita apostolica* » qui ne signifie pas « apostolat » (i.e. prosélytisme missionnaire), mais vie à la manière des apôtres, selon la lettre de l'évangile de Luc : « *Ayant convoqué les Douze, Jésus leur donna puissance et pouvoir sur tous les démons, et sur les maladies pour les guérir. Et il les envoya proclamer le Royaume de Dieu et faire des guérisons. Il leur dit: "Ne prenez rien pour la route, ni bâton, ni besace, ni pain, ni argent; n'ayez pas non plus chacun deux tuniques. En quelque maison que vous entriez, demeurez-y, et partez de là.* » (Lc 9,1-6)².

¹ Le mode de la mission est la « dispute » : Le seigneur local convoque toute la population pour assister à un débat contradictoire entre les porte-paroles des deux partis en conflit. Il préside une assemblée de « sages » qui décide qui a tort et qui a raison. Il invite les protagonistes à se reconnaître et à se réconcilier. Dominique a ainsi obtenu la « réconciliation » d'un mouvement religieux très populaire dans le midi, le mouvement des « pauvres catholiques » dont Durand d'Huesca était la figure de proue. Les débats contradictoires supposaient une grande culture – hier comme aujourd'hui !

² Même radicalité en saint Matthieu : *Ayant appelé à lui ses douze disciples, Jésus leur donna pouvoir sur les esprits impurs, de façon à les expulser et à guérir toute maladie et toute langueur.[...] Ces douze, Jésus les*

La référence à la rencontre de Montpellier en 1206 est un bon commencement, car cette manière de vivre est un trait caractéristique de la manière de Dominique ; elle est mentionnée lors de la réception de Dominique à Toulouse en 1215. Ce mode de vie est donc une caractéristique de Dominique. Il est explicitement rattaché au but de l'Ordre : l'annonce de l'évangile « *verbo et exemplo* » : par la parole et par l'exemple d'une vie dépouillée grâce à la pauvreté et à la pureté de cœur.

1.3. Parler de fondation

Dans ces deux événements peut-on parler de « fondation » ? À mon avis non ; en effet dans les deux cas, si Dominique joue un rôle essentiel et marque par son exemple les propos et les intentions de prédication liée à un mode de vie évangélique, il n'y a pas encore ce que l'on peut appeler un « ordre » au sens propre du terme : une communauté ayant des institutions spécifiques, juridiquement définies et reconnues publiquement.

Ce sont des premiers pas. Mais ils ne prennent vraiment sens qu'à la fin. Là comme ailleurs, ce qui émerge ne peut être reconnu qu'à partir de la fin. Aussi il est bon de reconnaître que si importants que soient les faits évoqués, ils ne peuvent être considérés comme une institution. Ce sont des étapes dans un processus. On peut cependant considérer qu'ils sont fondateurs, parce qu'il y a un principe d'unité : la personnalité de Dominique qui a mené à son terme une aventure exceptionnelle, celle que les frères et les sœurs qui le suivent essaient tant bien que mal de continuer. Il faut aussi dire l'originalité de cette fondation ; il ne manquait pas de religieux fervents, parmi les chanoines et les moines, ou de pasteurs lucides sur la situation de crise de l'Église. Il faut donc voir ce qui fait l'originalité de la fondation de cet ordre : le lien structurel entre le vœu de pauvreté et la prédication. On le voit dans la lettre d'accueil de la première communauté à Toulouse par l'évêque de Toulouse, Foulques : « Nous portons à la connaissance de tous, présents et à venir, que nous Foulques, par la grâce de Dieu humble ministre du siège de Toulouse, nous instituons comme prédicateurs dans notre diocèse frère Dominique et ses compagnons, afin d'extirper la corruption de l'hérésie, de chasser les vices, d'enseigner la règle de la foi et d'inculquer aux hommes des mœurs saines. Leur programme régulier est de se comporter en religieux, d'aller à pieds, dans la pauvreté évangélique, en prêchant la parole de vérité évangélique ».

Dans ce processus d'institution, il me semble qu'il faut aller plus avant que les trois événements évoqués (rencontre de Montpellier, fondation de Prouilhe et accueil à Toulouse dans la maison de Pierre Seilhan). Il me semble qu'il faut privilégier un autre événement qui a eu lieu à l'automne 1215 : la présence de Dominique au concile de Latran IV.

2. Le concile de Latran

2.1. Une chrétienté en crise de croissance

envoya en mission avec les prescriptions suivantes: " Proclamez que le Royaume des Cieux est tout proche. Guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, expulsez les démons. Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. Ne vous procurez ni or, ni argent, ni menu monnaie pour vos ceintures, ni besace pour la route, ni deux tuniques, ni sandales, ni bâton: car l'ouvrier mérite sa nourriture. [...]En quelque ville ou village que vous entriez, faites-vous indiquer quelqu'un d'honorable et demeurez-y jusqu'à ce que vous partiez. En entrant dans la maison, saluez-la: si cette maison en est digne, que votre paix vienne sur elle; si elle ne l'est pas, que votre paix vous soit retournée. [...]Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups; montrez-vous donc prudents comme les serpents et candides comme les colombes. (Mt 10, 1-16).

Pour parler d'un concile œcuménique, il faut une perception plus large que la seule considération de la situation du Languedoc et considérer les conciles de Latran qui occupent une place importante dans le cadre de la chrétienté médiévale. Le terme de « chrétienté » a le mérite d'une certaine ambiguïté, dans la mesure où il s'attache à dire une situation globale tandis que le terme « Église » nomme une institution structurée aux limites bien définies. La chrétienté médiévale est l'héritière du monde latin submergé par l'invasion de ceux que les romains appelaient des « barbares » - des gens qui n'avaient pas leur culture - et qui sont nos ancêtres, les francs, les germanains et autres... la chrétienté est le fruit de la fusion entre la latinité et francité ou germanité... La fusion a été structurée lors de la fondation de l'empire carolingien qui s'est constitué en entité bien distincte de l'Orient hellénisé, mais aussi en conflit avec l'islam.

Après Charlemagne, la société est alors fondée sur plusieurs piliers. Au plan économique : le travail agricole ; au plan politique : les seigneurs locaux. Les évêchés et les paroisses s'inscrivent dans ce cadre. La vie religieuse et culturelle repose sur les monastères bénédictins. Le monastère est une vaste entreprise agricole dont l'abbé est comme le seigneur. Au XIIe siècle, cette société change. Au plan politique, il y a un mouvement de fédération entre les pouvoirs : des royaumes se construisent et des guerres avec des sentiments nationalistes : France contre Angleterre... Un autre mouvement est plus important pour notre sujet : l'essor des villes. Dans la vie économique il y a les commerces, les artisans... Une classe nouvelle apparaît : la population urbaine avec ce qu'il convient d'appeler « le bourgeois » : non plus le paysan, mais l'habitant du bourg (la ville). Ce sont les bourgs qui produisent la richesse ; ainsi un pouvoir paraît ; il est le fruit du dynamisme des citoyens qui entendent affirmer et assurer leur liberté. La passivité des serfs laisse place au dynamisme des villes lieux de forces nouvelles. Hélas, face à cet essor, lent, continu et inexorable, l'institution ecclésiastique est en retard. Il y a le conflit entre les princes qui demandent un pouvoir sans partage et veulent dépouiller l'Église de ses privilèges. Il y a aussi une contestation religieuse populaire ; elle se dresse contre un clergé déconsidéré à cause de sa médiocrité. D'une part, leur vie est peu édifiante (trop accaparée par le souci de leur établissement propre) ; d'autre part, ils sont peu instruits et incapables de faire face à la culture nouvelle.

La chrétienté a aussi d'autres problèmes : les relations avec les chrétiens d'Orient et la confrontation à l'islam à cause du royaume latin (dont la capitale est Saint-Jean d'Acre, depuis la prise de Jérusalem par Saladin). Toutes ces questions sont l'enjeu de la convocation des conciles de Latran³. Le pluriel s'impose car il y a plusieurs conciles (Latran I en 1123 ; Latran II en 1139 ; Latran III en 1179). Nous considérerons le quatrième qui s'est tenu à l'automne 1215 en trois sessions, les 10, 20 et 30 novembre 1215. Ce concile est l'œuvre du pape Innocent III qui est une des grandes figures du Moyen Âge. Au plan politique ; il joue un rôle décisif dans le conflit entre Anglais et Français (Bouvines 1214), en Allemagne, au Moyen Orient... Il est mû par un souci très fort de réforme de l'Église et il est intervenu directement dans les situations de crise. Dans le Languedoc, il est à l'origine de la mission dont nous avons parlé. Après l'échec de cette mission, il suscite la croisade qui suit l'assassinat de son légat Pierre de Castelnau (1208) et le conflit entre « Français » et « Méridionaux » (bataille de Muret en 1213) qui marque l'annexion du midi toulousain au Royaume de France.

³ La Lettre de convocation précise le but du concile : « Promouvoir la conquête de la Terre Sainte et la Réforme de l'Église, extirper les vices et planter les vertus, corriger les abus et réformer les mœurs, supprimer les hérésies et fortifier la foi, apaiser les discordes et affermir la paix, réprimer l'oppression et favoriser la liberté ».

2.2. Innocent III et Dominique

Lorsque l'archevêque de Toulouse part au concile, il prend pour compagnon (en latin *socius* – c'est-à-dire à la fois conseiller et second) Dominique. Ce choix n'est ni anodin, ni arbitraire. En effet, lorsque Dominique est accueilli à Toulouse pour une mission avec ses compagnons, il n'est pas un inconnu. Il a joué un rôle de plus important en Narbonnaise. Ses succès sont connus. De même, lorsque Dominique arrive à Rome, ce n'est pas un inconnu – sinon du pape du moins les responsables de la Curie qui ont gardé en mémoire la démarche de Diègue d'Osma accompagné de Dominique et sont informés de ses succès dans la prédication de Dominique avec ses compagnons. Ils savent que sa manière de vivre donne un modèle pour la réforme. Cette reconnaissance peut être justifiée par deux arguments.

D'abord, une légende. Celle-ci rapporte un rêve du pape (tel un nouveau Joseph) qui voit s'écrouler une église et voit que cet écroulement cesse lorsque qu'un homme retient sa chute. Cette légende s'applique à François d'Assise et à Dominique. De fait ces deux hommes sont à Rome. Se sont-ils rencontrés ? Les sources franciscaines sont abondantes pour le rapporter ; les sources dominicaines silencieuses, sans doute parce que dans ces rencontres c'est François qui rappelle à Dominique l'exigence de pauvreté radicale. Ensuite, il faut considérer l'action d'Innocent III avant le concile. En 1213, Innocent III a voulu reprendre en main la région languedocienne. Il a remplacé les évêques séculiers par des moines cisterciens⁴. Les évêques séculiers étaient en effet membres des familles féodales et avaient très peu d'autorité sur leurs proches. Innocent III nomme un nouveau légat Pierre de Bénévent. En 1213, celui-ci nomme Dominique « vicaire spirituel » de l'évêque de Carcassonne (« *vices gerans in spiritualibus* »). C'est à ce titre qu'il prêchait dans la cathédrale de Carcassonne dont l'évêque était un cistercien Gui des Vaux-de-Cernay. La nomination d'un « vicaire spirituel » est un acte de réforme : fonder l'action des prélats sur la vie spirituelle pour corriger les abus dus à leur situation politique et sociale, juridique et culturelle (les écoles dépendent d'eux). C'était là la mise en place d'une exigence réformatrice. L'accueil à Toulouse participait de cet esprit de réforme par la prédication de l'évangile dans la pauvreté radicale comme le montre le texte de Foulque cité plus haut. Dominique est donc bien connu à Rome par ceux qui s'occupent de la situation dans le Midi – il a plusieurs fois refusé la charge épiscopale !

L'intention du pape était claire : les missions ne pouvaient avoir beaucoup de succès non seulement pour le défaut dénoncé à Montpellier, mais aussi par le fait que les missionnaires ne pouvaient pas rester sur place. Les missions ne duraient que trois mois, puis les abbés et les moines rentraient chez eux accomplir leurs obligations conventuelles. Ainsi en Languedoc, il y eut la première mission en 1206 qui s'acheva avec le retour de Diègue en Espagne (il était présent au conseil royal au printemps 1206). Il y en eut une deuxième mission au printemps 1207 ; puis une troisième (fin octobre-janvier 1208). Puis rien. Dominique lui-même est rentré en Espagne de 1208-à 1210 (environ). Ce point est débattu. Vicaire n'en parle pas. Tugwell le justifie. À mes yeux, un des avantages de la position de Tugwell est de confirmer que Dominique n'a pas participé à la croisade. Il en fut le témoin. Mais il n'a jamais fait partie du clergé qui accompagnait les croisés. Ainsi, Dominique n'était pas à la bataille de Muret – à l'encontre de la légende noire⁵.

2.3. Une nouvelle manière de vie religieuse

⁴ Foulque fut un très brillant troubadour, il se fit moine, devint abbé du Thoronet et fut arraché à son abbaye pour occuper le siège de Toulouse – un homme de culture dans une capitale culturelle !

⁵ Plus encore, Dominique n'a pas exercée la fonction d'inquisiteur, puisque l'Inquisition a été fondée par le pape Grégoire IX dix ans après sa mort (en 1232).

La vie religieuse dans la chrétienté médiévale est essentiellement monastique. Les précédents conciles de Latran ont appuyé l'institution d'un cadre de vie pour les prêtres : la vie canoniale : vivre en communauté autour de l'évêque et s'engager au célibat. Il y a donc deux piliers à la vie religieuse : la tradition bénédictine (fondée sur la règle de saint Benoît) précisée par les institutions de Cluny et de Cîteaux, d'une part, et, d'autre part, la vie canoniale, fondée sur la règle de saint Augustin qui avait décidé que les prêtres de son diocèse vivraient avec lui comme des moines. Dans le contexte religieux du temps, la contestation sociale avait vu naître des mouvements de piété qui entendaient mettre en œuvre la radicalité de l'évangile et qui formaient des communautés souvent turbulentes, car soucieuses de se libérer de l'autorité cléricale déconsidérée à leurs yeux. Le mouvement vaudois en est la parfaite illustration ; le catharisme l'est également. Innocent III a voulu contenir des excès dus au radicalisme des revendications « charismatiques » ou « évangéliques ». Il est l'auteur de la célèbre formule « l'habit ne fait pas le moine », entendons que pour être moine il faut une démarche reconnue et contrôlée : noviciat, profession publique (pas de secte !), temps de formation et obligation de suivre une règle de vie approuvée. Le concile Latran IV confirme cette rigueur, en spécifiant qu'il ne doit y avoir dans l'Église que deux règles, les plus vénérables, celle de saint Benoît pour les moines et celle de saint Augustin pour les chanoines. Est-ce que toute nouveauté est impossible ? Non, puisque l'expérience de Dominique atteste la possibilité d'une forme de vie autre que la vie canoniale ou monastique classique en ce temps. Cette possibilité prolonge ce qui a été vécu par Dominique : vivre dans une communauté dont le but est la prédication. La communauté est constituée de clercs (des prêtres ou des diacres). Ceux-ci doivent être façonnés par la vie régulière (monastique), mais dispensés des obligations qui font obstacle à la mission d'aller au-devant des populations à évangéliser. Ils sont aussi libérés des soucis de gestion pour mieux se consacrer à l'étude. Le choix de l'implantation à Toulouse est dû aussi à la volonté de Dominique que ses frères puissent étudier et donc bénéficier d'une ville connue pour sa vie intellectuelle⁶. Mandonnet montre que le canon XII du concile de Latran IV permet une forme de vie nouvelle qualifiée de « religieuse ». Il faut un cursus : noviciat, profession publique, formation intellectuelle, participation à une vie communautaire reconnue, donc avec une église ouverte au public. C'est cette possibilité qui permettra la fondation d'un ordre au sens strict. Cela aura lieu en 1216, par Honorius III.

3. Les débuts d'un Ordre religieux

3.1. Les décisions d'Honorius III

Au retour de Rome, Dominique veut mettre en œuvre la fondation d'une communauté qui soit totalement vouée à la prédication selon les exigences de la *vita apostolica*. Trois étapes marquent cette formation.

1. La première étape est que les frères ont quitté la maison de Pierre Seilhan pour un couvent au sens classique : une église et un bâtiment conventuel, sous le patronage de saint Romain. Ce transfert n'est pas sans signification. Il est accompli grâce à une intervention pontificale. En juillet 1216, Dominique ses frères reçoivent la propriété de l'église Saint-Romain de Toulouse. Les frères allaient dans cette église voisine de la maison Pierre Seilhan pour y prier. Mais, le fait d'en être « propriétaire » change leur statut. Ils sont devenus maîtres de l'organisation de leur vie et indépendants vis-à-vis du diocèse. Honorius III

⁶ Le couvent deviendra plus tard une cellule fondatrice de l'Université.

confirme cette indépendance. Le texte a valeur de confirmation puisqu'il accueille le travail d'organisation fait par les frères à Toulouse dans un « coutumier », écrit au printemps 1216.

2. Le deuxième acte concerne le statut juridique pour que la « fraternité » animée par Dominique à Toulouse soit reconnue comme communauté religieuse autonome. Il faut pour cela un « coutumier » qui fixe la vie de prière, la vie commune, les conditions de vie matérielle. Le texte fait de larges emprunts aux coutumes des Prémontrés qui vivent selon la règle de saint Augustin. C'est sur cette base que porte la confirmation par le pape, à la date du 22 décembre 1216. L'adresse est une reconnaissance explicite : « Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses fils Dominique, prieur du couvent de saint Romain à Toulouse, et à ses frères, présents et à venir, profès dans la vie régulière. À perpétuité. » Donc reconnaissance de l'autonomie de la communauté puisque le texte répond à toute polémique sur la nouveauté de la vie proposée par Dominique. « A ceux qui choisissent la vie religieuse, il convient qu'on assure la protection apostolique, pour éviter que d'éventuelles et téméraires attaques ne les détournent de leur propos, ni, ce qu'à Dieu ne plaise, ne brisent la vigueur de la sainte institution religieuse ». Pour ce faire le pape prend la communauté sous sa protection. « C'est pourquoi, chers fils dans le Seigneur, nous accédons avec bienveillance à vos justes requêtes ; nous plaçons sous la protection du bienheureux Pierre et la nôtre l'église de Saint-Romain de Toulouse, dans laquelle vous vous êtes consacrés au culte divin, et nous la fortifions par le privilège du présent rescrit ». Le texte précise : « Tout d'abord nous statuons que la régularité canoniale qui est notoirement instituée dans cette église, selon Dieu et la règle de saint Augustin, y soit pour toujours et inviolablement observée ». Le reste précise les enjeux de cette fondation en particulier ce qui concerne la liberté de parole et l'indépendance économique : recevoir les dons, recevoir les sépultures... Ainsi la communauté a un autonomie réelle. Le mode de gouvernement de la communauté est reconnu : « Lorsque vous viendrez à disparaître, vous, l'actuel prieur de ce lieu, ou vos successeurs, quels qu'ils soient, nul ne sera mis à la tête de la communauté par habileté clandestine ou violence. Celui-là seul occupera ce poste dont on aura procuré l'élection par l'unanimité, ou tout au moins par la partie la plus nombreuse et de plus sain conseil des frères, selon Dieu et selon la règle du bienheureux Augustin ».

3. Un autre texte est envoyé le 21 janvier 1217. Il précise la mission de la communauté. En particulier dans la définition de la finalité. La première phrase est « Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu à ses chers fils le prieur et les frères de Saint-Romain, prêcheurs au pays de Toulouse : salut et bénédiction ». Le mot important est le mot « prêcheur ». Le terme français est banal. Le terme latin ne l'est pas. Le terme latin est *predicator*. Il est connu que le premier mot à avoir été écrit était « *predicantibus* », « aux prédicateurs ». Or tout prêtre a une activité de prédication. Ce mot a été effacé et remplacé par le terme *predicatoribus*, « aux prêcheurs » ! Le substantif « prêcheur » dit bien que la prédication n'est pas une activité parmi d'autres, mais la raison d'être de la communauté, sa finalité – dans le langage de l'époque son *propositum*, le « propos » au sens de but. Ce point est développé ensuite. On lit en effet : « Que confirmés de plus en plus dans le Seigneur, vous vous appliquiez à annoncer la parole de Dieu (Ac 8,4), en insistant à temps et à contre-temps, pour accomplir pleinement et de manière digne d'éloge votre tâche de prédicateur de l'évangile (2 Tim 4,2-5). Si vous avez à souffrir des tribulations pour cette cause, ne vous contentez pas de les supporter avec une âme égale : tirez-en gloire avec l'apôtre (Rm 5,3) et réjouissez-vous en elle de ce qu'on vous a jugé dignes d'endurer les outrages pour le nom de Jésus (Ac 5,41) ; car cette affliction légère et temporaire produit un immense poids de gloire (2 Co 4,17) auquel on ne peut comparer les souffrances du temps présent (Rm 8,18). » Les citations montrent que le modèle du prêcheur est saint Paul ! Ainsi la communauté de

Toulouse reçoit confirmation dans le prolongement du concile Latran IV. Elle ne dépend pas de l'archevêque de Toulouse. Elle est comme telle rattachée à l'Église universelle par son statut et sa finalité garantie par la protection spéciale du pape. Est-ce la fondation de l'Ordre ? Pas encore ! Il manque deux éléments essentiels !

3.2. La première dispersion des frères

La dimension supra-diocésaine ou régionale d'un ordre religieux est encore théorique, puisqu'il n'y a qu'une seule communauté. Aussi l'initiative de Dominique prise le 15 août 1217 est un acte fondateur. Ce jour-là, Dominique disperse les frères qu'il envoie dans les grandes villes de la chrétienté : en Espagne et à Paris. C'est à Paris que la croissance de la communauté fut la plus rapide... Dominique lui-même décida de quitter Toulouse et de partir à Rome. C'était là une exigence de catholicité. A Rome, Dominique voulait aussi obtenir une reconnaissance de l'universalité de son projet. Cette dispersion n'a pas été facile à vivre. En effet, les frères eux-mêmes ne comprenaient pas pourquoi il fallait quitter ce qui était un lieu où ils étaient établis et reconnus. Dominique a dû alors préciser les exigences fondamentales de leur vie qui ne serait pas celle des chanoines, mais qu'ils devaient vivre des dons reçus et donc selon l'exigence de pauvreté, sans autre bien que l'église et le bâtiment conventuel. De fait, il s'avéra que cette exigence de pauvreté et donc de proximité de la classe urbaine en plein essor a été la raison de l'essor très rapide du nombre des frères dans les villes et dans les universités. Les communautés répondaient à l'attente spirituelle du temps.

3.3. Dernière étape

L'ordre était-il fondé ? À mon avis, pas encore, parce qu'il manquait ce qui définit pleinement son identité. Il fallait en effet que la règle soit complétée par des précisions qui ne soient pas seulement des appels à la piété ou aux qualités morales. Il fallait une structure juridique très stricte pour le gouvernement et pour ce qui concerne la formation et la vie quotidienne. Cette exigence a été remplie dans le travail accompli en 1220 à Bologne par les frères réunis pour un chapitre général. Les frères avaient la chance d'être implantés dans ce qui était alors le plus brillant lieu d'enseignement du Droit, l'université de Bologne. Les frères capitulaires ont pu élaborer une structure très rigoureuse, la rédiger dans un langage clair et précis, de sorte que l'essentiel de ces « constitutions primitives » n'a pas été modifié depuis lors. Elles contiennent elles-mêmes leur mode de modification par les chapitres généraux. La rédaction a bénéficié de l'expérience de la vie des frères et des sœurs dans diverses villes et pays. L'essor de l'Ordre s'est fait par l'entrée de frères divers : pas seulement des jeunes gens, mais des hommes de grande maturité. Tout cela a permis à l'assemblée capitulaire de produire un texte qui résiste à l'usure du temps.

Conclusion

Notre question « quand l'ordre de saint Dominique a-t-il été fondé ? » renvoie à l'exigence de comprendre que le terme de fondation renvoie à une exigence de devenir et donc à l'examen d'un processus. Le commencement est à Montpellier, puis à Prouilhe, puis à Toulouse, puis à Rome, puis enfin à Bologne. Mais c'est toujours le même esprit. Celui de la *vita apostolica* telle qu'elle est définie par les évangiles et les Actes des apôtres et dont le modèle est Jésus et à sa suite les apôtres, en premier lieu saint Paul. La nouveauté est dans la manière nouvelle de vivre la liberté et la présence au monde. Le remarquable essor de l'Ordre dans la génération qui suit montre la justesse du propos. L'histoire subséquente montre que cet élan s'est perdu et qu'il a fallu procéder à des réformes. La qualité des textes législatifs

primitifs explique que ce travail de réforme n'a pas conduit à une division de l'ordre – comme cela arrive très souvent. Le principe est toujours celui du retour à l'évangile pris à la lettre.

Dominicaines des Tourelles, 15 août 2015

Jean-Michel Maldamé

Repères chronologiques

Vers 1170 : Naissance de Dominique à Caleruega en Castille.

Vers 1186 : Dominique étudiant à Palencia.

Vers 1196 : Entrée au chapitre de la cathédrale d'Osma.

1198 : Election d'Innocent III

1201 : Dominique à la tête du chapitre d'Osma.

1203 : Dominique accompagne son évêque Diègue pour une mission royale au Danemark.

1205 : Seconde mission diplomatique dans le nord.

1206 : Diègue et Dominique vont à Rome voir Innocent III.

Ils rencontrent les abbés cisterciens à Citeaux ; Ils participent à la rencontre des abbés à Montpellier. Ils commencent la prédication dans la pauvreté.

1207 : Fondation du monastère de Prouilhe.

1207 : Les abbés cisterciens et l'évêque Diègue retournent chez eux pour occuper leurs charges. Dominique est seul en Languedoc ou Narbonnaise.

1208 : Assassinat du légat Pierre de Castelnaud

Organisation de la « croisade contre les Albigeois ».

1209 : conquête du comté Béziers-Carcassonne par Simon de Montfort.

1208-1210 : Dominique de retour en Espagne

1211-1214 : Dominique prédicateur dans le midi (Carcassonne-Toulouse).

1212 : Reconnaissance du monastère de Prouilhe comme institution durable.

1213 : Bataille de Muret :

Victoire des Français sur les Méridionaux (comte de Toulouse et roi d'Aragon).

Toulouse soumise à Simon de Montfort

Restauration de la vie normale dans une ville ravagée par la guerre.

1215 : Dominique à Toulouse dans la maison de Pierre Seilhan.

1215 : 4^e concile de Latran

1215 : Dominique accompagne l'évêque de Toulouse au concile.

1216 : Organisation d'une vie communautaire à l'église Saint-Romain approuvée par le pape.

1217 : Dispersion des frères en Europe le 15 août 1217.

1218 : Dominique à Rome.

1220 : Chapitre général à Bologne : premières constitutions.

1221 : Fondation de la communauté féminine de Saint-Sixte. Installation à Sainte-Sabine.

1222 : Mort de saint Dominique à Bologne.

1233 : Ouverture du procès de canonisation de saint Dominique.

1233 : 24 mai : transfert des reliques

1232 : fondation de l'Inquisition par le pape Grégoire IX

1234 : Canonisation de saint Dominique.